

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 septembre 2017, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement créant une zone commerciale (C-4) à l'intérieur des zones mixte (résidentielle et commerciale) (M-4 et M-5) et permettront l'usage autres commerces de détail et services dans la zone M-4. Le projet de règlement a pour but de créer une zone commerciale (C-4) incluant les terrains portant les numéros de lot 2 980 638, 2 980 640, 2 980 641, 3 150572, 3 150 558 et une partie du lot 3 150 550 situés entre la 2^e avenue (route 138) et au sud de la voie ferrée et de permettre l'usage « Autres commerces de détail et services » provenant de la catégorie « Commerces intermédiaires » dans la zone M-4.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 octobre 2017 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 500, rue Notre-Dame à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 22 septembre 2017.

France Marcotte, greffière